

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration**

**SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX FÉVRIER,**

**à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 février 2022, s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.**

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.**

**Etait absent : Emmanuel LEFÉBURE.**

**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du Conseil d'Administration – période du 01/12/2021 au 31/12/2021**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 juin 2020, le Conseil d'Administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 31 décembre 2021.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	184	12 477,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	4	1 034,14 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	240,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	9	2 638,84 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	140,84 €

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220210-DEL-2022-002-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	116	3 424,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	2	600,00 €
	Aide à la visite médicale	-	0,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	14	3 475,50 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	2	1 115,50 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	142,65 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	1	500,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
	Aide aux jeunes en insertion	1	105,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	0,00 €
	Permis Citoyen	7	4 816,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	10	201,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
<b>Total</b>		<b>353</b>	<b>30 910,47 €</b>

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2021 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2020		2021	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	395	27 854,64 €	375	38 761,48 €
Février	334	23 033,38 €	330	26 098,34 €
Mars	412	34 969,24 €	469	41 001,10 €
Avril	557	45 350,00 €	414	43 086,54 €
Mai	230	18 044,18 €	365	32 349,14 €
Juin	275	24 467,43 €	401	38 943,43 €
Juillet	468	35 708,89 €	400	41 270,21 €
Août	352	21 544,17 €	402	28 501,79 €
Septembre	434	30 346,85 €	402	42 787,80 €
Octobre	439	36 232,70 €	438	39 831,87 €
Novembre	424	32 337,17 €	427	33 099,52 €
Décembre	466	34 266,01 €	353	30 910,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 786</b>	<b>364 154,66 €</b>	<b>4 776</b>	<b>436 641,69 €</b>

Le Conseil d'Administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220210-DEL-2022-002-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022